



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS SCOLAIRES NOUVELLEMENT ÉLUS

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) organise une séance d'information suivant les élections municipales afin d'accueillir et de renseigner les conseillers scolaires nouvellement élus sur les valeurs chrétiennes, linguistiques et culturelles de sa communauté scolaire.

L'objectif de la séance d'information est de fournir aux conseillers scolaires une compréhension claire du rôle et des responsabilités dont ils assumeront collectivement au sein du Conseil aux fins d'assurer une gouvernance efficace et faciliter leur intégration.

La direction de l'éducation ou son délégué coordonne les stratégies d'accueil et d'accompagnement en collaboration avec le Comité de gouvernance.

2. STRATÉGIES

2.1. Suite aux élections municipales, la direction de l'éducation achemine une lettre de félicitations aux nouveaux conseillers élus les invitant à une séance d'accueil. La lettre est acheminée avec une trousse d'information qui comprend :

- 2.1.1. la mission, la vision, les vertus et les croyances du Conseil;
- 2.1.2. le guide Mission 2005 : L'école catholique de langue française en Ontario;
- 2.1.3. le profil de l'école catholique de langue française;
- 2.1.4. le profil de l'employé;
- 2.1.5. le lien au guide sur la gouvernance élaboré par le Consortium de services en éducation de l'Ontario (CSEO) (s'il est publié à temps);
- 2.1.6. le [lien](#) au Règlement de procédure 98-01 du Conseil;
- 2.1.7. le [lien](#) aux politiques du Conseil en matière de gouvernance;
- 2.1.8. le calendrier des réunions du Conseil et des comités politiques;
- 2.1.9. le calendrier de perfectionnement professionnel;
- 2.1.10. le cadre d'imputabilité systémique du Conseil;
- 2.1.11. le calendrier annuel d'imputabilité systémique
- 2.1.12. le plan stratégique pluriannuel (PSP)
- 2.1.13. l'organigramme et la structure de fonctionnement
- 2.1.14. une liste des écoles;
- 2.1.15. une liste des acronymes en éducation.

- 2.2. La séance d'information se déroule avant la dernière réunion ordinaire du Conseil, avant que leur mandat débute le 1^{er} décembre. La présidence sortante et la direction de l'éducation revoient avec eux les informations.
- 2.3. Une formation sur l'utilisation de leur outil technologie est prévue durant la séance d'information.
- 2.4. Après la séance d'information, un formulaire d'évaluation leur est remis pour compléter.
- 2.5. Les nouveaux élus sont invités à participer à la dernière réunion ordinaire du Conseil en novembre à laquelle un mentor leur est assigné.
- 2.6. Une tournée des écoles dans la zone chaque nouvel élu, accompagné de la direction de l'éducation, est recommandée afin de le présenter à ses communautés scolaires et de lui permettre d'en connaître davantage sur les écoles dont ils représentent à la table politique.